



Les acheteurs de notre terrain veulent frauder

Par **guestouf**, le 11/12/2008 à 18:27

nous avons mis notre maison en vente en janvier 2008. une agence immobilière nous a démarché et nous a proposé de vendre notre terrain pour y faire 2 maisons pour 2 acquéreurs différents, ce qui augmente le prix de vente du terrain; emballé nous avons signé un mandat non exclusif de 245000 euros. l'agence travaille en partenariat avec un constructeur de maisons connu. ces derniers ont monté le projet sachant que le terrain était indivisible avant construction par rapport aux PLU. ils ont vite trouvé 2 couples d'acheteur et signé les compromis, en 02 2008; un couple n'a pas eu le financement mais un second couple s'est porté acquéreur en 09 2008. le permis de construire est accordé au nom des premiers acquéreurs. aujourd'hui ces derniers ont pris un avocat car ils rencontrent des problèmes avec l'agence et le constructeur; leur avocat a trouvé une faille dans le compromis sur lequel il est indiqué vente d'un terrain à bâtir section ah 44 d'une contenance de 358m² sur lequel sera édifié 2 maisons a et b dont b pour les acheteurs concernés, un règlement de copro sera édifié chez le notaire. leur avocat demande qu'on leur vende le terrain(en entier) pour la moitié du prix comme il devait payer pour la moitié, l'autre compromis est idem mais pour le lot a. que puis je faire? je ne peux pas vendre un terrain la moitié de son prix? surtout que nous avons un prêt relais sur l'achat d'une autre maison fonction du montant de la vente initial de notre bien. nous sommes donc bien embêtés!; la maison je l'avais acheté seul avant de me marier mais au moment de la vente j'étais marié, c'était la résidence principale du foyer(un enfant) et Mme n'a pas signé ni mandat ni compromis; est ce valable; autre chose vu que le permis a tardé, les acheteurs ont fournis leurs offres de prêt que en juillet 2008, or délais par rapport au compromis; avons nous des recours?merci de vos réponses